

CERTIFICAT D'ASSURANCE

Odisee VZW, dont le siège social est à Warmoesberg 26 à 1000 Bruxelles, numéro BCE 0408.429.584 RPM Bruxelles, certifie que les étudiants inscrits pour l'année académique 2024-2025 sont assurés comme suit :

- Selon la police 6.584.840 souscrite chez Ethias Assurances pour les **accidents du travail** : les accidents corporels au lieu de travail pendant les stages/apprentissages en milieu professionnel qui sont prévus par le programme d'études et les accidents sur le chemin de la résidence au lieu de stage, à l'aller comme au retour. L'intervention se fait conformément à la loi des accidents du travail. Concernant les frais médicaux, le montant de la franchise fait foi, après soumission à la mutuelle et dans les limites du barème défini par l'INAMI.
- Selon la police 45.404.343 souscrite chez Ethias Assurances pour les **accidents corporels** e.a. lors des cours, des voyages d'études et des visites d'entreprises prévus par le programme d'études. Concernant les frais médicaux, le montant de la franchise fait foi, après soumission à la mutuelle et selon les conditions de la police.
- Selon la police 45.427.534 souscrite chez Ethias Assurances pour la **responsabilité civile** d'étude, en tenant compte de l'article II.355/ du Codex de l'enseignement supérieur.

Ann Verreth
Directeur Général Odisee VZW